GROWING GOLD.

The Mystery Has Been Satisfactorily Explained by a Chemist's Experiments.

It is generally supposed that the nuggets which are found in the river gravels of Klondike and other auriferous regions have been brought down by the rivers direct from the reefs in which the gold originally lay.

Many practical miners and scientific men, however, have long been of opinion that this cannot be the case, says the London Mail, for no masses of gold of so large a size are ever found in the reefs themselves. They believe, on the other hand, that the nuggets have grown where they are now found, just as a crystal of salt will grow in strong brine; but with so insoluble a substance as gold it was difficult to understand how such growth could take place. Experiments carried out in Australia have shown that decaying vegetable matter will cause the deposition of gold from solutions of gold salts, but these salts are not known to occur in reefs.

The mystery is now solved. A Slavonic chemist named Zzigmody has just shown that gold itself can exist in a soluble form. By acting on a slightly alkaline solution of a gold salt with formaldehyde and submitting the product to dialysis he has succeeded in obtaining gold in a colloidal condition, in which state it is soluble in water and may be precipitated by the addition of common salt. It is probable that some of the gold in quartz reefs exists in this condition. It is washed out by the rain, carried away in solution by the rivers, and deposited in the river gravels wherever there is anything containing salt to cause its precipitation. In the course of ages a large nugget may in this way be formed.

SWELLS ON STREET CARS.

They Cause a Foreigner Much Surprise While Traveling in This Country.

"Nothing that I have seen in the United States," says a European, who has just returned to his native country, "seemed more typical of American institutions, than the people one sees on street cars. The passengers on one of these vehicles epitomize the whole character of the country. I was astonished the first time I saw women beautifully dressed climb into them and take their places next to workingmen, and in the evening when men and women in evening dress take their places alongside persons dressed in the poorest fashion, the sight is one that could not be duplicated in any other country in the world. There are, of course, trams in all the great European cities, but they are more restricted in the quality of their patrons. In them one sees the comfortably dressed and the poor. But not people of the social position who ride here in the public conveyances. The reason, of course, is the prevalence abroad of the cheap cabs, which are low enough in price to be accessible to anybody but those of the humblest means. Sometimes they are used by persons who find it cheaper to carry bundles in that way than to send them by messengers. Americans who go to Europe have been astonished sometimes to see washerwomen delivering their baskets in cabs. But that sight is no more surprising to them than it is to the foreigner who sees women beautifully dressed in the public street cars. Such a thing might become possible some day in Europe, if such comfortable means of traveling were to be found in the European cities as those that exist here."

VASTLY DIFFERENT.

Great Contrast Between the Lives Led by the Money-Getter and the Money-Spender.

A man and woman boarded a Euclid car the other day and attracted considerable attention from the other passengers, says the Cleveland Plain Dealer. There was nothing flashy or sensational in their appearance, and yet they were a pair who would be sure to draw more than ordinary notice. She was handsome, fine-eyed, broad of shoulders, full in figure, a rich color in her cheek, a mass of dark hair beneath her plumed hat—the highest type of a well-fed, well-groomed society woman. By her side sat a slender, slightly stoop-shouldered, hollow-cheeked, wrinkled man. His complexion was like parchment, his eyes were weak, his hair thin. As he raised his gloved hand it trembled slightly. His age might be anywhere between 40 and 70.

"That's the modern contrast," said a man on the back seat. "One is the money getter, the other the money spender. That fellow makes himself prematurely old grubbing for dollars to decorate the woman. Look at her, and then look at him. I'll bet she sleeps the sleep of the just, while he has seven distinct kinds of insomnia. It's too bad!"

"Say, you're not a married man, are you?" inquired the youth with the loud plaid necktie, who sat next to the moralist.

"You bet your life I'm not!" coarsely replied the latter.

Treatment of Mexican Prisoners.

The term of a prisoner in Mexico is divided into three periods. The first is occupied with penal labor, the second is spent in the training school, with small pay, and the third is preparatory to freedom, with paid work and many privileges.

England's Wonderful Money Coinage.

The total amount of money coined by all the queen of England's predecessors on the throne was $1,025,000,-000. During the present reign the mint has turned out $2,250,000,000, including $790,000,000 in India—a record for all time.

"COLORED COLORS."

How Mineral Hues Are Enlivened by the Addition of Coal Tar Colors.

The denomination of "colored colors" may sound paradoxical, but as a matter of fact mineral colors are frequently met with of late whose dull and little productive character is rendered more fiery and richer by an addition of coal-tar colors. In general, no objection can be made to such a procedure, says the Maler-Zeitung, if colors sufficiently fast to light are chosen, is well possible nowadays. But very often this is not done. Thus the eosines used for carminette are very fugitive; likewise coloring with fuchsine and aniline blue fades in the light. If one wants to employ artificial organic coloring matters for fining, faster ones should be employed. According to M. Bottler, the rather fast rhodamines, next methylene blue and meldola blue, which are very fast, deserve a preference. Against the use of ponceau, coccines and scarlets, which for the most part are not inferior as regards fastness to the cochineals, whose place they have taken, less objection can be raised. Since it has been established by the above-mentioned observations that for coloring varieties of carminette, velvet red, purple, cinnabar red (vermilion) and chrome red such artificial organic coloring matters are also employed as are liable to fade quickly, this fact should be given sufficient attention in practice. Carminette is frequently used, prepared with turpentine and English varnish, as a carriage color; likewise vermilion and chrome red.

A BRAVE INVENTOR.

Striking Characteristics of the Remarkable Man Who Invented Dynamite.

Alfred Nobel, the remarkable man who invented dynamite, is thus described by Henry De Mosenthal in the Ninteenth century.

"Physically weak, of a nervous, highly strung and exceptionally sensitive disposition, he was endowed with a strong will, unbounded energy and wonderful perseverance; he feared no danger, and never yielded to adversity. Many would have succumbed under similar circumstances, but the succession of almost insurmountable difficulties, the explosion of his factory causing a general scare and dread of the deadly compound he was making, the loss of his youngest brother, to whom he was devotedly attached; the consequent paralysis of his old father, and his mother's grief and anxiety could not deter him from pursuing his aim.

"The coexistence of impulsive daring and sensitive timidity was a striking feature in his character. He frequently demonstrated the value and safety of his explosives with his own hands, although he was particularly susceptible to headaches caused by bringing nitrogylcerin into contact with the skin. They affected him so violently that he was often obliged to lie down on the ground in the mine or quarry in which he was experimenting. On one occasion when some dynamite could not be removed from a large cask he crept into it and dug the explosive out with a knife."

NEW METHOD OF POACHING.

Fish Are Killed by the Simple Firing of a Rifle Bullet Into the Water.

In England, where the game and fish laws are much more strictly observed than in this country, the "poacher" on forbidden waters, who is too anxious to escape discovery to spend the time necessary to catching fish with a rod and line, will drop a dynamite cartridge into a river hole and after exploding it will scoop up a bagful of fish, which have floated to the surface from the concussion. An Italian officer, Maj. Michelini, who has been investigating the qualities of bullet and rifles, has discovered that fish can be killed more easily than even by the dynamite cartridge. The Italian rifle, which is but .256 inch in diameter, proved very deficient in stopping power at the battle of Adowa. Nevertheless at short ranges the very high velocity of the bullet gives rise to a powerful explosive effect. Maj. Michelini one day fired one of these guns into the water at an angle of about 45 degrees. A dead fish almost immediately rose to the surface. On examination no wound was discoverable in the body, the death being due entirely to the hydraulic shock arising from the impact of the bullet with the water. This view was amply confirmed by further experiments, and many fish were killed by the blow of the bullet on the water exactly as if by an explosion of a dynamite shell. The effects of the hydraulic shocks seemed to be sufficient to kill all fish within two feet to two feet six inches of the point of the impact.

Sensible Government.

The government of Belgium has issued an order that every newspaper in the country is entitled to free use of every railroad. The business of newsgathering the government regards as of great importance to the development of the nation. The governments following this sensible and up-to-date view will find a free press of even more use than a standing army.

London's Population.

London has a population of 4,250,-000, equaling the combined populations of Paris, Berlin, St. Petersburg and Rome.

No Advertising with State Seal.

After 1899 it will be illegal to use the state seal and coat of arms in Massachusetts for advertising purposes.

Chinamen Have Heavy Brains.

The average weight of brain is greater in China than in any European country excepting Scotland.

BRAKEMEN AS OCULISTS.

Ease with Which They Remove Cinders Largely Increases Their Income.

The ease with which brakemen on railroad trains remove from passengers' eyes cinders which fly into them every time the engine sends out a puff of smoke is a cause for comment. On a New York Central train running between here and Niagara Falls is a young man who is a genius and an oculist, and his services are in great demand. It is whispered among the trainhands that his income is very largely increased through his ability to operate on passengers so afflicted, and that gratitude after the removal of the disturbing cinder is not measured and his largesse is real and in proportion to the pain borne by the sufferer, says the New York Herald.

A young man who wore the uniform of the New York Central service with whom I talked recently while on a train for Niagara Falls told me that he was kept busy after the train had crossed the Harlem bridge in removing cinders.

"They accumulate in the tunnel," he said, "and I always walk through the train after we leave the One Hundred and Thirty-eighth street station and relieve the sufferers. By that time they have succeeded in rubbing the cinder into a bad corner and are ready for any kind of treatment. When I first went to railroading I discovered that it would be a good thing to know something about removing cinders, so I went to an oculist and took a few courses of lessons. As a result I am able to remove the most stubborn one without trouble or pain to the patient. Yes, I have earned the amount I paid the oculist for the lessons many times over."

AMERICANS ARE GIANTS.

That Is the Impression of the Little People Who Inhabit the Philippines.

The Puerto Ricans, who as a rule are rather undersized, have reached the conclusion that Americans are giants. This idea is largely due to the fact that in the first regiments landed at Ponce extremely tall men predominated. A correspondent of the New York Sun writes: "Among the big and handsome men of Gen. Wilson's staff is Maj. Hoyle, the ordnance officer. He is tall and although trim of figure solid. He stepped into a native shop recently to get some matches. After he had been waited on and was about to go out the proprietor beckoned to him. The gesture, Maj. Hoyle says, was such as a back country storekeeper in America would use to indicate that he wanted you to step into a back room and try a nip of moonshine whisky. Maj. Hoyle says he has accepted such invitations frequently, but upon this occasion it was his intention to refuse, and he was brushing up the Spanish in his mind to say so when the man's manner overcame his scruples and he followed him in. They went through a winding passage and presently emerged into a back apartment. Here, however, instead of finding a bottle with whisky clear as water, such as the moonshiner makes, there stood some platform scales, and the shopkeeper, with anxious look, motioned for Maj. Hoyle to step upon it. Maj. Hoyle may have been disappointed, but he did not betray it, and, being good-natured, he got upon the scales. The native manipulated the weights until the scale balanced at 195 pounds. Then with wide open eyes he looked over the fine proportions of the major and exclaimed in wonder: 'Mucha! Mucha!'"

CHINESE ENJOY BEHEADING.

The Execution of Rebels Is Made a Festive Affair for Women and Children.

According to late Vancouver (B. C.) mail advices from China eight subordinate leaders of the Kwangski rebellion have been beheaded at Wu Chow. They were carried in baskets through the principal streets as a warning spectacle amid the laughter and jeers of men, women and children.

Ten thousand people witnessed the decapitation and made it a gala day. Little children copied their parents who joked at the dying rebels a second before the ax fell. When all was over the children played among the headless, bleeding corpses and made sport with the black, disfigured heads.

Mandarins and headmen improvised a sort of May pole and the heads of the rebels were placed on top in tiers, the children dancing around them. The governor advised the mandarins to make the beheading as festive as possible, so as to inspire disgust for the rebels in the hearts of the people. A banquet was afterward spread.

The Japan Mail says a petition has been sent to the government by foreign consuls requesting that beheading be discontinued.

Extraordinary Marriage Vows.

An English rural clergyman says that in his parish it was quite the fashion for the man, when giving the ring in the marriage ceremony, to say to the woman: "With my body I thee wash up, and with all my hurdle goods I thee and thou." He said the women were better up in this part of the service than the men. One day, however, a bride startled him by promising, in what she supposed to be the language of the Prayer book, to take her husband "to 'ave and to 'old from this day forni't for betterer horse, for richerer power, in siggerness health, to love cherries and to bay." What meaning this extraordinary vow conveyed to the woman's own mind, the incumbent said, baffled him to conjecture.

Birthdays Celebrated in Egypt.

The custom of keeping birthdays is many thousand years old. Pharaoh's birthday festivities are mentioned in the Pentateuch.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIFS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans le Premier District.

Albert L. Johnson vs Gustave H. Magee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 57,248 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Olympia, désigné comme lot 16 et mesurant 30 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

II Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Napoléon et Alexandre, et les avenues Canal et Cleveland. Les dits lots sont designés par les numéros Trois, Quatre et Dix-neuf sur un plan dressé par S Hernandez, en mars 1893, et mesurant conformément comme suit: les lots 3 et 4 mesurent chacun trente un pieds cinq pouces deux lignes et demie de face à la rue Canal sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente neuf pieds huit pouces et quatre lignes; et le lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-cinq pieds deux pouces et trois lignes.

III Onze certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Pierce, anciennement St-Jacques, avenues Carrollton et Cleveland, anciennement rue Gasquet, désignés par les numéros un, deux, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt trois, vingt quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit, sur un devis fait par S. G. De l'Isle, voyer, en date du 21 janvier 1892. Ledit lot No un forme l'encoignure des rues Canal et Pierce et mesure vingt-neuf pieds de face à la rue du Canal sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles et faisant face à la rue Pierce. Lot No deux est contigu au lot No un et mesure vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à la rue du Canal sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos vingt et vingt-et-un se touchent et mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Cleveland sur cent soixante deux pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots Nos vingt deux, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Cleveland par cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No vingt-six forme l'encoignure de l'avenue Cleveland et la rue Pierce, et mesure vingt-neuf pieds de face à l'avenue Cleveland sur cent trente pieds de profondeur et de face sur la rue Pierce, et lot No vingt-sept mesure trente-deux pieds de face à la rue Pierce par une profondeur de cent quarante-sept pieds trois pouces entre lignes parallèles; et le lot No vingt-huit mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Pierce sur une profondeur de cent quarante sept pieds et trois pouces, entre lignes parallèles. De ladite propriété ci-dessus les portions suivantes ont été relâchées:

1. Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pierce et Canal et les avenues Carrollton et Cleveland, commençant à une distance de cent soixante-dix-huit pieds de l'encoignure des rues Canal et Pierce et mesurant quatre-vingt-quatre pieds de face à la rue Pierce sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est composée d'une portion du fond des lots originaux désignés par les numéros 22 à 26 inclusivement et d'une portion du lot original No 27 touchant au fond desdits lots 22 à 26 inclusivement.

2. Aussi une autre portion de terre dans le même ilet, désigné comme lot A, sur un croquis fait par J. O. Hasam, voyer, daté 14 février 1896, et annexé à un acte passé pardevant B. Titche, notaire, le 6 avril 1896; la dite portion de terre fait face à la rue Pierce et commence à un point sur cette rue à une distance de 149' 6" de la rue Canal, a une façade de 28' 6" sur la rue Pierce sur une profondeur 120' entre lignes parallèles, perpendiculaire à la rue Pierce et est composée des parties des lots originaux Nos 27 et 28 comme il est démontré sur un plan de De L'Isle le 21 janvier 1892 référé ci-dessus.

IV. Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent etc dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, dans le Premier District, désignés comme lots Nos treize et quatorze sur un plan déposé dans le bureau de S. Magner ancien notaire comme plan No soixante-dix-sept dans le livre de plans No deux. Lot No treize mesure vingt quatre pieds un pouce et deux lignes de face sur la rue du Canal; quatre vingt deux pieds onze pouces de largeur dans le fond par une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne du côté du lot No quatorze, et cent soixante-neuf pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Broad et le lot No quatorze mesure vingt-sept pieds de face à ladite rue du Canal sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Dinkelspiel & Hart, avocats pour le plaignant

28 oct—28 29—nov 4 5 11 18 23 —déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété améliorée rue Derbigny,

Entre les rues Colombus et Laharpe (l'arrière rue étant Claiborne).

Otto F. Briede vs Mme Clotilde Journée, femme de Jules Foy, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 57,556 -En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 8 décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro dix sept dans l'ilet dix-huit borné par les rues Claiborne Derbigny, Colombus et Laharpe, sur un plan fait par J. A. Bourgerol, daté du 10 avril 1869, déposé dans l'étude de Lucien Hermann, alors notaire en cette ville; lequel dit lot de terre mesure, en mesure américaine, trente et-un pieds sept pouces et un demi ligne de face à la rue Derbigny sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif civil pour la paroisse d'Orléans

J. C. Henriques, avocat pour le plaignant.

5nov—5 11 18 23—déc 1 8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Je certifie que le 1er jour d'avril, 1898 jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans les mots et chiffres suivants, à savoir:

Mme E. Grima vs Frank J. Maronge — No 56,082.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être entendue.

E. A. O'Sullivan pour la plaignante.

Défendeur in Propria Persona.

Après avoir entendu les plaidoiries, évidence et conseil, la Cour considérant que la dit pétitionnaire a droit à sa demande, pour les raisons verbalement assignées.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait un jugement rendu en faveur de la plaignante, Mme Eloise Grima, épouse de Frank J. Maronge, contre Frank J. Maronge son mari, décrétant une séparation de gains et acquets et dissolvant la communauté jusqu'à présent existant entre son dit mari et elle-même, et qu'elle soit autorisée à conduire et ménager ses propres affaires séparément et à part de son dit mari Frank J. Maronge et pour frais.

Jugement rendu le 1er avril 1898.

Jugement signé le 11 avril 1898.

Signé: N. H RIGHTOR.

Juge.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans le 11me jour de novembre en l'année de notre Seigneur, Mil Huit Cent Quatre-Vingt-Dix-Huit.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

12 nov—12 16 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE OCCASION

pour un placement sûr et profitable.

Vente importante par le Sherif Civil.

Une grande et valuable propriété connue depuis longtemps dans cette communauté comme la

Fonderie Coleman,

Située sur **11 lots de terre** dans l'ilet borné par les rues **Magnolia, Clara, Clio et Erato**, et formant les encoignures des rues Magnolia et Erato et des rues Clara et Erato.

Avec toutes les machines, machines à vapeur, installations, outils, modèles et tous les autres ustensiles, etc., de ladite fonderie.

AUSSI VENTE DE

2 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., sur la rue Erato entre les rues Magnolia et Clara (la rue du fond étant la rue Thalie) et de

8 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., 5 faisant face à la rue Clara, à l'encoignure de la rue Erato, et 3 faisant face à la rue Willow, encoignure de la rue Erato, le tout dans l'ilet borné par les rues ci-dessus et la rue Clio.

Theodore M. Nagle

—VS—

H. Dudley Coleman Machinery Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 57,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 8 décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1°. Onze certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant toutes les machines, machines à vapeur installations, outils, modèles et autres ustensiles nécessaires à une fonderie établie ci-dessus, aussi bien que tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Clio et Erato, désignés comme lots Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six, seize, dix-sept, dix-huit, dix neuf et vingt. Le dit lot No un forme l'encoignure des rues Erato et Magnolia, et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à ladite rue Magnolia par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face à la rue Erato, entre lignes parallèles. Lesdits lots Nos deux à six inclusivement se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à ladite rue Magnolia par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Lesdits lots Nos seize à dix-neuf inclusivement se touchent, et mesurent chacun trente-deux pieds de face sur la rue Clara par cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ledit lot No vingt forme l'encoignure des rues Erato et Clara et mesure trente et un pieds huit pouces et six lignes de face sur ladite rue Clara par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face sur la rue Erato entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, Magnolia et Clara, désignés comme lots six et sept sur un plan déposé pour référence en l'étude de Wm Shannon, ancien notaire en cette ville; lesquels dits lots se touchent et mesurant chacun vingt-cinq pieds trois pouces et cinq lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de quatre-vingt-quinze pieds neuf pouces et trois lignes entre lignes parallèles

3° Huit certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Clio, Erato et Willow, désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Dix huit, Dix-neuf et Vingt, et ledit lot No Un forme l'encoignure des rues Clara et Erato et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Clara sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur et face à ladite rue Erato. Lots Nos deux, trois, quatre et cinq se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face à ladite rue Clara, sur cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les divers lots dix huit, dix neuf et vingt se touchent et ceux numérotés dix-huit et dix-neuf, mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Willow, sur cent vingt six pieds, sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles le tout plus ou moins. Ledit lot No Vingt forme l'encoignure des rues Erato et Willow et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et six lignes de face à la dite rue Willow, trente-un pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond par cent quatorze pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et de face à ladite rue Erato et cent-vingt six pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé le tout, plus ou moins.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ.

Shérif civil de la Paroisse d'Orléans

Richardson et Soulé, avocats pour le plaignant.

Nov 5 6 11 18 23 — Déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Deuxième District,

Agnes Schmiderer vs G. A. Schmidt Sr

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,530 —En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No Un, dans l'ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Royale Conti et St. Louis sur un plan No 10 dans le bureau de Edward G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure conformément audit plan seize pieds six pouces de face au Passage de la Bourse, la même dans le fond, trente deux pieds neuf pouces et deux huitièmes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Conti, trente deux pieds huit pouces et quatre huitièmes sur la ligne le séparant du lot No Deux dudit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Conrad G. Collins, avocat de la plaignante.

14 oct—14 15 21 28—nov 4 11 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur du Troisième District.

Mme C. M. Aiken vs John H. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,605—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Laharpe, Lapeyrouse et l'allée Rousselin, et mesurant soixante-et-onze pieds de face à la rue Dorgenois par quatre vingt-neuf pieds six pouces cinq lignes de profondeur sur la rue Laharpe entre lignes parallèles, plus ou moins; ledit lot de terre est désigné par la lettre B sur un devis fait par D. E Seghers, voyer, en date du 9 novembre 1891, et annexé pour référence à un acte d'échange entre A H. Hopkins et la succession de Mme John D. Fricke, passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, le 18 avril 1892.

2° Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 1355, lequel est borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse et Laharpe et l'allée Rousselin, trois desquels dits lots sont désignés par les lettres A, B et D et les deux autres sont désignés comme lots 19 et 20 sur un devis fait par S. Q. Del Isle, voyer, en date du 15 novembre 1893, annexé à un acte de vente par George Robinson à Mme Veuve Françoise B. Venet, passé pardevant James Simeon, notaire, le 23 novembre 1893, conformément auquel dit plan lesdits lots ont les dimensions suivantes à savoir:

Lot A forme l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse mesure cinquante-quatre pieds dix pouces et quatre lignes de face sur la rue Dorgenois, la même largeur dans le fonds par cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Lapeyrouse. ledit lot A est composé de la portion de devant des lots originaux 23, 24 et 25 et d'une partie de la portion de devant du lot original 22. Lot B commence à une distance de cinquante-quatre pieds dix pouces quatre lignes de l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse et est composé de la portion du milieu des lots originaux 22 23 24 et 25 et le lot D mesure trente-cinq pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur cent vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot commence à une distance de cent quinze pieds de l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse et est composé du tout des plans originaux 21 et de cinq pieds du lot original 22 pris sur le côté près de l'allée Rousselin, et les lots 19 et 20 mesurent chacun trente pieds sur la rue Lapeyrouse par cent vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur.

3° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse et Onzaga et l'allée Rousselin, désigné par la lettre "H" et mesurant trente pieds de face sur la rue Dorgenois par quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de S. Q. Del Isle & Cie, ledit lot est une portion d'un lot désigné par le No 3 touchant le No 2 sur un plan par d'Hemécourt.

4° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Queno, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Dorgenois, Lapeyrouse et l'allée Rousselin, conformément à un plan fait par P. A. D'Hemécourt, en date du 26 mai 1843. Lesdits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: lots 1 et 2 mesurent chacun trente un pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Dorgenois sur quatre-vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles et le lot No 1 forme l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse; les dits deux lots sont composés de la partie de devant des lots originaux 34, 35 et 36.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ.

Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

W. S. Benedict, avocat pour le plaignant.

29 oct—29 30—nov 3 4 11 18 23—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes de Deux Ilets de Terre de Valeur dans le Septième District.

Mme Louise Wiegand vs Sec. Dr E. B. Benton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,473.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carrollton, paroisse de Jefferson, dans cet Etat désigné comme ilet No 289 A, nouveau numéro 618, borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dixon et Dix-septième, contenant 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement, d'après un plan fait par Castaing et Cellos, architectes, en date du 15 mars 1866, et déposé pour référence dans l'étude de James D. Augustin ancien notaire en cette ville. Les lots Nos 1 à 10 les deux inclusivement se touchent et mesurent chacun Trente pieds de face à l'avenue Canal sur une profondeur chacun de Cent dix-sept pieds Six pouces. Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun Trente pieds de face à la rue Dixon sur une profondeur chacun de Cent cinquante pieds. Les lots Nos 14 à 23 les deux inclusivement mesurent chacun Trente pieds de face à la rue Dublin sur une profondeur chacun de Cent dix-sept pieds Six pouces, et les dits lots Nos 24, 25 et 26 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Dix septième sur une profondeur de Cent cinquante pieds. et

Deuxièmement—Vingt six certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Septième District de la Nouvelle Orléans, étant les lots numérotés de 1 à 26 les deux inclusivement dans l'ilet No 289 B, nouveau numéro 619 lequel est borné par l'avenue Canal, les rues Dublin, Dixon et Dix-huitième étant le tout dudit ilet, mesurant Trois cents pieds de face à chacune de l'avenue Canal et de la rue Dublin et Trois cent vingt-six pieds de face à chacune des rues Dixon et Dix huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

J. B. Rosser Jr avocat pour la plaignante.

14 oct—14 15 21 28—nov 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Mercredi 23 Novembre 1898.

Propriété améliorée de valeur dans le Sixième District,

Connue comme les Nos 742 et 744 de l'avenue Louisiana, entre les rues Annonciation et Chippewa.

Suburban Building and Loan Association vs Mme Josephine Wolf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —No 57,591—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 23 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans le Sixième District, dans l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Delachaise Chippewa et Annonciation, désigné comme lot No 20, sur un devis annexé à un acte passé pardevant S. Magner, notaire, daté le 11 mars 1869, et mesurant d'après ledit acte, trente pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Frank Zengel, avocats des plaignants.

21 oct—21 22 28—nov 4 11 18 23

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur dans le Septième District.

Mlle Martha L. Gruneberg vs Mme Anna M. Rohde.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 57,124—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 décembre 1898 à midi des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Huit lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet 123 borné par les rues Zimple, Burdette, Troisième et Adams, désigné comme lots Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 sur un plan par H. A. Bourbonquié, le 3 février 1871; lots 11 et 12 mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Zimple, par cent cinquante pieds de profondeur, et lots Nos 13 à 18 inclusivement mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Burdette, par cent vingt pieds de profondeur; lot No 13 formant l'encoignure des rues Zimple et Burdette.

2° Huit lots de terre situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 155, borné par les rues Quatrième, Burdette, Plum et Adams, désignés comme lots 13 à 20 inclusivement, lesdits lots se touchant et mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Plum, par une profondeur de cent vingt pieds, lot No 13 formant l'encoignure des rues Plum et Adams.

3° Deux lots de terre situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilot No 131, borné par les rues Zimple, Burdette, Washington et Quatrième, désignés comme lots Nos 1 et 2, lesdits lots mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Zimple, par cent vingt pieds de profondeur; lot No 1 formant l'encoignure des rues Zimple et Burdette.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Frank B. Thomas, avocat pour le plaignant.

4 nov—4 11 18 23 — déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District

Connue comme le No 1721 rue Allen (anciennement Nouveau St-Bernard,

Veuve Jos. Bourdette vs Pierre Richeux

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,668—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 8 décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 768, borné par les rues Nouveau St-Bernard, Annette, Derbigny et Roman ledit lot désigné par le numéro Sept sur un plan fait par Arthur De Armas, voyer, en date du 6 septembre 1877 et annexé pour référence à un acte d'achat par ledit Pierre Richeux. Ledit lot de terre commence à une distance de cent trente trois pieds un pouce, trois lignes de l'encoignure des rues Nouveau St Bernard et Derbigny et mesure, en mesure américaine, vingt-six pieds une ligne de face à la rue Nouveau St-Bernard sur cent dix-huit pieds trois pouces et une ligne entre lignes parallèles, ledit lot est désigné par le No 22 de l'ilet 49 sur un plan de Joseph Pilié, daté du 20 février 1827 déposé dans l'étude de Félix De Armas, ancien notaire en cette ville et désigné par le No 7 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Félix De Armas, le 11 septembre 1861 et désigné par le No 5 sur les rôles d'assessment de la paroisse d'Orléans pour les années 1892, 1893 et 1894.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Charles F. Claiborne, avocat pour la plaignante.

4nov—4 11 18 23—déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Mercredi 23 Novembre de Deux Grands Ilets de Valeur dans le Sixième District.

Bernard Weis vs Henry L. Garland Jr

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 57,546.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 23 novembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, compris dans l'Avenue Henry Clay, les rues Story, Delord et Bloomingdale ou State; mesurant deux cent quatre-vingt neuf pieds cinq pouces sur l'Avenue Henry Clay; cent cinquante six pieds dix pouces et sept lignes sur la rue Delord, cent cinquante trois pieds cinq pouces et six lignes sur la rue Story et trois cents pieds sur la rue Bloomingdale ou State.

2° Un autre ilet de terre situé dans le Sixième District de cette ville compris dans l'Avenue Henry Clay, les rues Story, Barrett et Bloomingdale ou State; mesurant deux cent quatre-vingt neuf pieds cinq pouces de face à l'Avenue Henry Clay; cent vingt huit pieds huit pouces et sept lignes sur la rue Story; cent un pieds six pouces et six lignes de face à la rue Barrett; et trois cents pieds sur la rue Bloomingdale ou State.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

Benjamin Ory, avocat pour le plaignant.

21 oct—21 28—nov 4 11 18 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur améliorée dans le Troisième District.

Portant les Nos 2925 et 2927 rue St-Claude.

Mme Mary Kopp vs William Granstrom.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,224—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procèderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Claude anciennement Bons Enfants Montégut, Presse et Morales maintenant Marais, désigné par le No 3 sur un plan dressé par A. de Armas, député voyer de ville le 9 janvier 1884 et mesurant conformément au dit plan vingt-neuf pieds cinq pouces 5 lignes de face sur la rue St Claude sur une profondeur cent dix-sept pieds un pouce quatre lignes entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

W. S. Parkerson, avocat pour le plaignant.

28 oct—28 29—nov 4 11 18 23— déc 1

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00